

PV REUNION DU 4 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 4 Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Date de convocation du Conseil municipal : 27/11/2018

Membres Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. LAPORTE André, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme RECHE Arianne, M. ROUX Bernard, M. VIDAL Guy, M. CAUMON Patrice ; Adjoints, Mme WILLIAMS Rosamund, M. MARTY José, Mme MONTAGNAC Martine, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, M. DOCHE Patrick, Mme LAFAGE Edith, M. LAPLANCHE Adrien, M. FOISSAC Michel, M. GUINOT Gérard, Mme BATAILLE Nadine, Mme ROUMIGUIE Colette, M. GERDOLLE Philippe, M. LAPEZE Yannick, M. BARRES Roland, M. MAITREAU Yves, M. FERRÉ Gérard, Mme SENSI Claudine, M. LYE Pierre-Yves, Mme SAURAT Anna, Mme RENOUX Martine, M. SAVAGE Edward et Mme LACOMBE Pauline.

Membres ayant donné pouvoir : M. ARNAL Jérôme qui a donné pouvoir à Mme RECHE Arianne, M. DARGERRE Dominique, qui a donné pouvoir à M. VIDAL Guy, M. BECQUART Alain qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José et M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SAURAT Anna.

Absents Excusés : M. DHENNIN Pierre,

Absents : M. MURET Jean-Luc, M. THOMAS Christian, Mme MARTIN-CASPARI Marie-Claude, M. ROUSSEL Olivier, Mme LOUBATIERES Georgette, M. GARDES Gérard, M. QUEBRE Maurice, M. BOUDET Thierry, M. DELEU Jean-Michel, et Mme FAURÉ Éliane.

Secrétaire : Mme LAFAGE Edith.

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité et Le procès-verbal, joint au compte-rendu n'a suscité aucune remarque.

Le Maire ouvre la séance à 20h.

1°) PRESENTATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL D'AVENIR DU PROJET D'UN SKATE-PARK:

Eglantine, Maire, présente au C.M. l'emplacement du skate-park, à savoir, entre la Halle des Sports et le terrain d'entraînement du football. Deux devis ont été demandés, un à la Société Playgones et l'autre à Sud Environnement, basé à Bressols.

Trois modules « débutant » composent le skate park avec possibilité évolutive d'y joindre d'autres modules.

Le CMA a retenu les devis présentés par la Sté Sud Environnement qui s'élève à 13.950,00€HT et le devis de la réalisation d'une dalle en béton, remis par l'entreprise Roque, d'un montant de 9.362,00€ et les présente au Conseil Municipal adultes.

Le Conseil Municipal adopte le projet présenté par les jeunes élus et dit que les crédits seront inscrits au BP2019.

2°) DEMANDE D'EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE NORD MIDIPYRENEES :

M. le Maire signale que les travaux de la 1^{ère} tranche Cœur de Village s'arrêteront le 14/12 et reprendront le 10/01/2019 et se termineront en Mars 2019.

M. le Maire donne la parole à Patrice : afin de financer le projet Cœur de village, un emprunt a été demandé auprès de la Caisse du Crédit Agricole : 600.000,00€ au taux de 2,06% pour une annuité de 36.977,93€ avec possibilité de déblocage des fonds par tranche. Un différé de remboursement d'emprunt jusque 2 ans est possible tant que le montant total de l'emprunt n'est pas débloqué ; La Commune ne paiera alors, durant cette phase, que les intérêts.

La Commune a pris un engagement auprès de l'organisme prêteur de réduire les charges notamment la masse salariale, qui est aujourd'hui trop élevé, Il est décidé de ne pas renouveler les contrats CDD de nos équipes, et de ne pas remplacer les départs en retraite.

Marie-José : les permanences seront tenues par les Maires délégués à partir du 1^{er} Avril 2019 et M. le Maire les en remercie.

Alain : Economie d'heures du côté scolaire

Patrice : Le banquier se penche sur les ratios de la Commune.

Alain : on ne va pas à l'encontre du personnel mais lors de la mise en place de la Nouvelle commune la masse salariale représentait 54%, actuellement elle est de l'ordre de 51%.Lorsqu'il est demandé à Quercy Contact d'intervenir, les heures facturées entrent dans la masse salariale. 31 salariés travaillent à la Commune de Montcuq en Quercy Blanc dont 24 ½ équivalent temps plein.

M. le Maire précise que les travaux de la 2^{ème} tranche seront décalés d'un an (les devis seront réévalués modestement). De ce fait les subventions demandées pour la 1^{ère} tranche seront normalement versées et viendront financer une partie de cette 2^{ème} tranche.

Les travaux de l'O.T. commenceront en 2019-2020.

LE C.M. est OK

3°) DEMANDE DE DETR POUR LE SKATE-PARK :

Alain LALABARDE informe le CM que la Commune sollicite une subvention DETR afin de financer le projet présenté en début de séance. Avis favorable du CM.

4°) RENOVATION SALLE COMMUNALE DE SAINTE-CROIX- DEMANDE DE DETR

Marie José précise les travaux à effectuer dans cette salle : les menuiseries à changer, pose d'un faux plafond, reprise de maçonnerie des ouvertures extérieures. Le montant des travaux s'élève à 24.849,00€. Le fonds de concours de la Communauté des Communes est de 7.454,70€, la Région participe à hauteur de 3.179,40€, la DETR est également demandé pour ce projet. Le CM est OK.

5°):DESIGNATION DE DELEGUE AU SYNDICAT EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT DU QUERCY-BLANC :

M.le Maire propose MATHIEU Jocelyne et BARRES Roland en tant que titulaires et LALABARDE Alain et LAPORTE André, suppléants. Avis favorable du CM

6°) TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

M. le Maire informe l'assemblée que la Cne de Montcuq en Quercy Blanc est signataire d'une convention tripartite avec le Collège et le Département dans le cadre de la fourniture des repas aux écoles.

Le Département souhaite harmoniser le tarif repas sur tous les Collèges lotois à 3,87€. La Commune répercute cette hausse sur le prix de vente des repas aux familles et fixe les tarifs comme suit, à compter du 1^{er} /01/2019 : Ecole primaire : 3.95€, E.M. : 3.90€, Enseignant, visiteur : 4,50€. Il est précisé que le coût des agents travaillant à la cantine n'est pas comptabilisé dans ce tarif. Le CM est d'accord.

7)° DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT :

Alain LALABARDE précise que cet agent technique, en poste au collège, a pour mission d'aider à la préparation des repas des écoles, il s'avère que le mercredi il n'y a plus de classe ; il lui est proposé de rejoindre l'équipe technique, ce qu'il refuse pour raisons personnelles.

Le mercredi il occupera une mission particulière lui permettant de travailler tout seul : l'entretien des espaces propretés sur tous les sites de la Commune de Montcuq en Quercy Blanc. Cette diminution d'heures lui permet de créer une micro-entreprise. Cet agent travaillera 32h au lieu de 35h .La majorité du CM est d'accord moins une abstention.

8°) RENOUELEMENT CONVENTION DE SERVICE PROGICIELS AVEC LE CDG DU LOT :

Le CM décide de renouveler l'adhésion au service Progiciels du CDG du lot pour un coût annuel de 954€.

9°) MODIFICATION DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES :

Voir le tableau joint au compte rendu de cette même séance.

10°) DECISION MODIFICATIVE N°3 :

A la demande du Trésorier, il y a lieu de modifier la DM n°2. Voir compte-rendu.

11°) QUESTIONS DIVERSES :

- Garantie d'emprunt Lot HABITAT : Patrice signale que Lot HABITAT a rallongé un emprunt de 5 ans ; La Caisse des Dépôts souhaite que la Commune se porte garante sur ce prêt ; Patrice va étudier cette demande et nous la présenter à la prochaine réunion.
- Vente de terrain à M. MEYNEN Olivier : Olivier souhaite acquérir une partie de terrain lieudit Saint-Jean afin d'agrandir sa propriété. Le CM donne son accord de principe.
- Résidence Artistes Lézard de la Rue –Ecole de Belmontet : Alain LALABARDE a proposé aux adjoints que tous les compteurs, assurances soient mis au nom de l'Association et une convention sera établie entre les parties. Il nous indique que lors de la dernière réunion l'Association a présenté les comptes ; la subvention versée par la Commune en 2018 (2.300€) 1000€ est consacrée à leur soirée de soutien et les 1.300€ seront déduits de la subvention 2019.
- Bâtiment Apprentis d'Auteuil : création WC à la Tour : Alain LALABARDE signale que le Notaire attend toujours la délibération prise par les instances nationales des Apprentis d'Auteuil. Statut quo sur ce bâtiment en sachant que la validité de la DETR versée à la Commune pour ce projet se termine en Juin 2019.
- Lecture est faite d'une lettre de M. THIEBAUT André qui souhaite un don au profit du Comité du souvenir Français de Montcuq. Le conseil Municipal examinera leur demande lors de l'attribution des subventions aux associations en 2019.
- Cérémonie des vœux à Valprionde le 22 Décembre à 18H. Belmontet le 19 Janvier à 15H, Sainte-Croix le 13 Janvier à 16H, Lebreil le samedi 22 Décembre à 16h.
- José MARTY donne lecture des manifestations concernant le Téléthon les 7 et 8 Décembre 2018.

La prochaine réunion du C.M. se tiendra le mardi 8 Janvier 2019 à 20H.

Cérémonie des Vœux le Vendredi 11 Janvier 2019 à 18h.

Tous les sujets étant épuisés, M. le Maire lève la séance à 22H.

Edith LAFAGE